

Procédure de classification nationale pour sportif ayant un handicap moteur

Pour pouvoir participer à une compétition nationale ou régionale, un sportif doit être classifié.

La procédure de classification peut prendre entre 3 et 6 mois.

Les étapes de l'obtention de la classification nationale

- 1) **Remplir le formulaire de demande de classification** et prendre contact avec la LHF via cette adresse: classification@handisport.be
- 2) **Passer un test d'admission** auprès d'un médecin classificateur de la LHF.

Pour pouvoir participer aux compétitions handisports, les sportifs doivent être atteints d'un handicap minimum.

Le rôle du médecin classificateur est d'attester du handicap du sportif.

Le sportif prend lui-même RDV par mail avec l'un des médecins classificateurs de la LHF.

Ce RDV doit avoir lieu **6 semaines** au moins avant la classification fonctionnelle (point 3).

Nom	E-mail	Lieu
Dr Gaëtan Stoquart	gaetan.stoquart@uclouvain.be	St Luc Bruxelles
Dr Sophie Cockx	sophiecockx@hotmail.com	Grand Hôpital de Charleroi
Dr Sophie Lambrecht	sophie.lambrecht@uclouvain.be	UCL Louvain-la-Neuve
Dr Olivier Nonclercq	olinonclercq@hotmail.com	Grand Hôpital de Charleroi
Dr Catherine Tourbach	catherine.tourbach@CHC.be	CHC Liège
Dr Laurence Pirnay	sports2@chu.ulg.ac.be	CHU Liège
Dr Romain Collin	sports2@chu.ulg.ac.be	CHU Liège
Dr Jean-François Kaux	sports2@chu.ulg.ac.be	CHU Liège
Dr Karim Benmouna	sports2@chu.ulg.ac.be	CHU Liège
Dr Valérie Bartsch	sports2@chu.ulg.ac.be	CHU Liège
Dr Emmanuelle Delaunois	emmanuelle.delaunois@hap.be	CHU Ambroise-Paré Mons
Dr Kambiz Minooe	kambiz.minoee@ctrbxl.be	CTR Erasme Bruxelles

Le sportif se rend à son RDV de classification médicale en possession de sa carte d'identité, de son dossier médical et du document de classification vierge.

Le médecin classificateur remplit la première partie du document de classification.

L'original est donné au sportif qui envoie une copie à la LHF à cette adresse : classification@handisport.be ou 69, Avenue du centenaire – 6061 Montignies-sur-Sambre.

Le sportif paie le prix de la consultation (25 € avec un remboursement de minimum 13 €) directement après la consultation.

- 3) **Passer une classification fonctionnelle** lors d'une compétition ou d'une session de classification.

La classification fonctionnelle est spécifique à une discipline. Elle détermine la classe du sportif pour cette discipline. Elle définit donc si le sportif possède le handicap minimum pour participer aux compétitions handisports de cette discipline.

Une fois le test d'admission passé, le sportif convient d'une date de RDV pour sa classification fonctionnelle avec la LHF.

Le sportif se rend à son RDV de classification fonctionnelle en possession de sa carte d'identité, de son dossier médical et du document de classification rempli en partie par le classificateur médical.

Le document de classification est établi par le classificateur de la LHF et est transmis à la LHF par le classificateur.

La LHF inscrit le sportif sur la liste des sportifs classifiés LHF et transfère le document au sportif.

- 4) Le sportif est classifié et peut participer aux compétitions nationales.

Le résultat de la classification nationale

Les médecins des fédérations, ophtalmologues, classificateurs ou NEO peuvent seulement attribuer un B-statut national (Belgique). Avec ce statut, les sportifs peuvent participer aux compétitions régionales ou nationales. Le B-statut est une condition pour pouvoir s'inscrire à une session de classification internationale.

- Le B – New est un statut intermédiaire pour les jeunes et sportifs débutants.
- Le B – Confirmed est accordé aux sportifs dont le handicap ne peut plus changer.
- Le B- Review with date est accordé aux sportifs dont le handicap peut encore changer ou si les médecins ou classificateurs veulent faire une observation complémentaire. Dans ce cas, une date ou une période pour une reclassification est déterminée.
- Le B – Not Eligible est un statut donné aux sportifs dont le handicap n'a pas suffisamment d'impact sur sa capacité à pratiquer la discipline. Le sportif ne pourra donc pas participer aux compétitions dans la discipline handisport où il a ce statut.
- Le B – Not Completed est un statut donné aux sportifs si la classification n'a pu être finalisée par le classificateur.